

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions et de ne pas payer sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction de l'annoncé.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

9 Août 1876.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION.

Le Sénat va être saisi du budget de l'instruction publique, qui lui arrive tout voté par la Chambre des députés sans autre modification au projet ministériel que la suppression de deux facultés de théologie. M. Waddington a fait passer d'emblée une augmentation de 10 millions à son budget pour les besoins nouveaux de l'enseignement public des trois degrés.

L'enseignement primaire a reçu sa bonne part des millions, notamment pour la création d'une caisse des écoles.

C'est aux applaudissements « répétés et prolongés » de la gauche, dit le *Journal officiel*, que l'heureux ministre de l'instruction publique a vu adopter ses propositions. Nous espérons qu'il n'en sera pas tout à fait de même au Sénat.

Devant l'engouement pour l'instruction universelle qui s'est emparé de presque tous les esprits, il serait superflu de s'adresser à la raison du Sénat pour lui demander de résister à cet entraînement vers de coûteuses utopies.

C'est une folie du moment qu'il faut subir, jusqu'à ce que de nouvelles expériences nous aient appris (si nous sommes encore capables de bon sens) qu'un pays ne se régénère pas par des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul.

Mais on ne s'en est pas tenu à l'utopie du relèvement de la nation par la diffusion de l'enseignement primaire; le ministre de l'instruction publique a été plus loin.

Au cours de la discussion de son budget, il a déclaré, au nom de tous ses collègues et au nom du Président de la République, que « le gouvernement n'avait pas hésité à accepter le principe de l'obligation en matière d'instruction primaire. »

Toutefois, avant d'en arriver aux sanctions pénales, le ministre annonce une série de mesures destinées à mettre l'instruction à la portée de tous, afin que la loi n'ait plus à lutter que contre des mauvaises volontés absolues.

Peut-être n'a-t-il pas vu jusqu'où il faudrait aller pour établir pratiquement le principe de l'obligation. Car si tout enfant est obligé, de par la loi, de se rendre à l'école, il lui faut une école à proximité, un guide pour l'y conduire si ses parents sont invalides ou empêchés, une route praticable en hiver comme en été pour s'y rendre, des moyens de transport s'il est trop éloigné ou ingambe, ou débile, une indemnité pour ses parents en compensation du gain qu'il pourrait leur procurer; bref, il faudrait découpler le budget de l'instruction publique.

Le Sénat ne se trouve pas encore en présence de ce principe nouveau de l'obligation de l'école, accepté si légèrement par le gouvernement républicain, principe révolutionnaire qui donne un droit exorbitant à l'Etat et porte la perturbation dans la famille.

Avant qu'il entre dans nos lois, bien des principes, fort ébranlés déjà, auront dû succomber. Mais dès maintenant le Sénat a à exercer sa mission de corps conservateur.

Dans le budget de l'instruction publique, il y a un point où déjà un grave principe se trouve engagé avec la dépense votée par la Chambre.

La gratuité de l'enseignement, corollaire forcé de l'obligation, n'est qu'un vain mot; car c'est le payement par tous de ce qui doit être payé par chacun.

Avec la gratuité, qui ne peut s'obtenir que par un accroissement d'impôts, tout le monde paye pour tout le monde.

Obliger les citoyens à payer les uns pour les autres les frais d'école, c'est du communisme.

La fondation de cette caisse des écoles, pour laquelle le ministre de l'instruction publique a obtenu un crédit spécial, répond à une idée socialiste. Le ministre s'en est expliqué clairement.

Cette caisse des écoles devrait subvenir

dans chaque commune aux besoins des enfants indigents; elle payerait les vêtements, la soupe, les livres.

Que la charité fasse cette œuvre, rien de mieux; mais que l'Etat s'en mêle et que la caisse des écoles devienne une institution budgétaire, alimentée par l'impôt, non! Un pareil précédent posé dans nos lois nous mène droit à la théorie révolutionnaire. L'atelier national devient la conséquence de la caisse des écoles et le droit au travail s'impose comme une suite du devoir de l'instruction.

Aucune objection ne s'est élevée à la Chambre contre cette demande de crédit pour un objet assurément digne d'intérêt.

Le Sénat, placé de plus haut et moins accessible aux exigences de la popularité, en verra mieux le danger.

Un grand principe social est en cause. Nous ne sommes qu'au début des moyens révolutionnaires qu'il faudra employer pour réaliser cette idée de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, issue des loges maçonniques et des clubs de l'Internationale.

Après cette mesure en viendra une autre. Il convient que le Sénat se pose dès maintenant en gardien vigilant des principes et des intérêts sociaux.

Sous une proposition en apparence inoffensive de crédit, on lui demande de ratifier un principe socialiste, de faire entrer le communisme dans nos lois.

S'il approuve sans résistance, comment pourra-t-il se refuser ensuite à ce que le budget assure par de nouveaux moyens la gratuité de l'école, avant que la loi pénale n'en sanctionne l'obligation?

Un précédent sera établi, le principe de la révisibilité de l'impôt en matière d'instruction aura passé, tout le reste passera aussi.

Ici encore le parti radical, qui a l'heureuse chance d'avoir un ministre pour lui, va « lentement, mais sûrement ». Faut-il le laisser aller?

ARTHUR LOTH.

Chronique générale.

A la Chambre des députés, selon l'expression consacrée dans la langue radicale, le nettoyage continue dans le budget du ministère de la guerre. Cela devait être et ne nous surprend en aucune façon.

Il eût été vraiment bien extraordinaire qu'une majorité républicaine ne ratifiât pas les décisions plus ou moins bizarres prises par ceux qu'elle a choisis.

Mais ce qui est bien plus surprenant, c'est la façon molle avec laquelle le ministre de la guerre défend son budget. On croirait véritablement que le général de Cissey est tellement convaincu de l'inutilité de ses efforts et de ses protestations, qu'il ne veut pas même se donner la peine de combattre les réductions que lui impose la commission présidée par M. Gambetta.

L'honorable général a peut-être raison; cependant, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement, quand on se souvient avec quelle énergie un de ses prédécesseurs, le maréchal Niel, défendait sou à sou, mot à mot et malgré ses souffrances physiques, ses ressources budgétaires et ses projets d'organisation.

La Chambre a supprimé le complément de solde des officiers et le traitement des aumôniers des corps de troupes à l'intérieur, supprimant ainsi les aumôniers eux-mêmes. L'élément civil triomphe. Il taille, il rogne à son gré dans ce malheureux budget de l'armée.

Comme les Allemands doivent se froter les mains et rire de nous en même temps, en voyant les militaires en chambre faire ainsi la portion congrue aux troupiers!

Si la majorité républicaine croit de cette façon conquérir quelque popularité dans l'armée, elle se trompe singulièrement.

Dans l'armée, on ne professe qu'une médiocre estime pour les bavards, et on trouvera qu'il est dur pour les officiers qui ont répandu leur sang sur les champs de bataille de se voir ainsi refuser un complément de traitement de quelques centaines de

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES BANNIS.

(Suite.)

— Trois mille peaux! reprit Lersfosbourg en frappant sur le bordereau... Et moi qui m'étonnais qu'on fit de si petits bénéfices sur l'impôt et sur les bannis... L'infâme gardait tout! il voulait me dépouiller, me ruiner... me réduire à boire l'eau de la Soava!

Cette idée sembla faire frissonner le commandant; il rempli son verre de kirsch et l'avalait d'un trait. Kitzoff voulut prendre la parole pour se défendre.

— Je n'écoute rien! interrompit Lersfosbourg en frappant la table du poing; tu m'as volé trois mille peaux... je veux que tu sois pendu!

— Commandant...
— Tu rendras compte de tous les vols commis au préjudice des paysans et des bannis!

— Mais, commandant, vous aviez permis...

— A condition d'un partage égal.

— Je sais...

— Et tu m'as trompé.

— C'est-à-dire...

— Trompé de trois mille peaux... brigand!... Aussi point de grâce... il faut que je venge mes administrés; leurs intérêts sont les miens... Tu seras pendu, te dis-je, et sans plus de retard... car j'ai fait avertir le juge.

— Sorman!

— Tout à l'heure il sera ici.

Kitzoff devint tremblant. Il savait avoir tout à craindre de cet homme, qui était son ennemi, et qui sur une pareille dénonciation ne pouvait manquer de le perdre.

La participation du gouverneur à ses exactions ne l'absolvait point; elle était d'ailleurs impossible à prouver, ces exactions ayant été commises directement par lui, et la tolérance intéressée de Lersfosbourg pouvait passer pour de l'ignorance.

Michel comprit tout le danger de cette situation, et combien il lui importait de prévenir la poursuite annoncée.

Ne pouvant songer à dissuader ni à attendrir Lersfosbourg, que la colère et l'ivresse rendaient incapable de rien entendre, il prit sur-le-champ son parti de l'ef-

frayer.

Relevant donc la tête avec une audace effrontée, il fit entendre son ricanement familier, et s'écria :

— A la bonne heure, commandant Lersfosbourg, vous me ferez condamner; mais le même coup nous frappera tous deux, car vous ne pourrez sans moi garder le gouvernement de Beresov.

— Comment? que dit-il? s'écria le gouverneur.

— Je dis, reprit Kitzoff avec conviction, que je suis le seul à savoir ce qui se passe autour de vous.

— Toi?

— Qui a découvert les projets de défection de vos cosaques?

— Parce qu'un hasard l'avait appris...

— Qui vous a prévenu de l'arrivée de cet inspecteur envoyé par l'impératrice?

— Encore un hasard.

— Soit; mais d'autres dangers se préparent, commandant Lersfosbourg, et nous verrons si le hasard vous servira aussi heureusement pour les prévenir.

L'Allemand tourna ses regards hébétés vers Kitzoff. Rendu soupçonneux par l'instinctive conscience de son incapacité, il fut effrayé de l'assurance du receveur.

— D'autres dangers! répéta-t-il... mensonge, mensonge!

— Soit, dit Michel, l'événement prouvera qui se trompe; eh! eh! eh! laissez venir l'événement.

Lersfosbourg regarda encore Michel, et s'agita dans son fauteuil en toussant.

— L'événement, murmura-t-il... il ne peut arriver d'événement.

— Qui sait? eh! eh! eh! Les bannis, par exemple, peuvent organiser une révolte.

— Hein? quoi, les bannis? s'écria le gouverneur en se redressant.

— C'est une supposition; eh! eh! eh!

— Aurais-tu réellement appris...

— Que vous importe, commandant? le hasard vous instruira à votre tour.

— Je l'ordonne de déclarer...

— Rien, commandant... Le plus grand péril n'est peut-être point, d'ailleurs, du côté des bannis... Il peut venir de Saint-Petersbourg.

— Comment?

— Le comte Passig n'est-il point votre protecteur?

— Eh bien?

— Je suppose qu'il se voie, par votre faute, exposé à une disgrâce.

— Lui?

— Que le parent qu'il a envoyé ici, et sur lequel il vous a prié d'avoir les yeux, réussisse, par exemple, à faire parvenir une pétition à l'impératrice.

francs par des messieurs qui sont payés dix mille francs par an pour faire de temps à autre de mauvais discours.

Il est vrai que le dernier mot n'est pas dit sur le budget de la guerre. Il y a encore le Sénat qui juge en dernier ressort. Et alors, si la Chambre haute accorde aux officiers ce que la Chambre basse leur a refusé, et rétablit comme c'est probable les aumôniers militaires, voilà encore un nouveau conflit entre les deux Chambres !

Cette pauvre Constitution, mise au monde par les républicains et les orléanistes réunis, est-elle assez réussie ?

Dans la discussion sur l'aumônerie, la commission du budget, s'élevant en comité conventionnel, a déclaré par l'organe du citoyen Wilson que la Chambre des députés est souveraine en matière d'impôt et qu'elle peut, contrairement aux lois, refuser les crédits que ces lois impliquent.

Or, les Droits de l'Homme s'emparent aujourd'hui de cette thèse et somment la majorité républicaine d'en tirer les conséquences suivantes :

« Que nos représentants, dit le journal du citoyen Rochefort, ne viennent plus nous dire maintenant qu'il leur est impossible de faire des réformes. Ils sont maîtres de tous les crédits, c'est-à-dire de tous les services. S'ils veulent la suppression des sous-préfetures, ils n'ont qu'à refuser la somme inscrite au budget pour rétribuer ces fonctionnaires inutiles. S'ils trouvent que les cours d'appel sont trop nombreuses et renferment trop d'anciens membres des commissions mixtes, ils peuvent réduire le chapitre du ministère de la justice qui les concerne.

« Nos députés disent : « Que voulez-vous que nous fassions ? Nous sommes désarmés. Tout projet de loi que nous déposons est combattu par le ministère ou rejeté par le Sénat. »

« Il n'est point besoin de projet de loi. Vous avez le budget. Vous le votez chapitre par chapitre, article par article. Votre arme, c'est le bulletin de vote, servez-vous en ! »

Et il ajoute :

« En refusant de voter un traitement aux aumôniers militaires, ils ont détruit l'aumônerie. La voie est ouverte et nettement tracée. Il ne s'agit plus que de marcher. Le moyen de faire des réformes est à leur portée. C'est le seul qu'ils aient ; qu'ils s'en servent ! »

Les Droits de l'Homme sont logiques. « Il ne s'agit plus que de marcher. »

Au sujet du vote de samedi, voici ce qu'on lit dans le *Moniteur universel* :

« Nous maintenons que la commission du budget et l'Assemblée elle-même ont ici excédé leurs droits. Les aumôniers militaires ont été institués par une loi : il faut une

loi pour les supprimer, et cependant on les supprime en fait, puisqu'on supprime leur traitement. Nous le disons sans amertume et sans provocation : sur la pente où l'on glisse, il se trouvera peut-être dans quelques années une commission du budget qui supprimera à son tour le traitement des magistrats, parce qu'ils sont mal recrutés ou parce que le jury n'est pas composé d'après la proposition de M. Naquet.

« Il convient d'ajouter que la mesure, telle qu'elle se présente, a un caractère particulièrement blessant pour les catholiques. M. Méline, qui n'est pas un député de l'ordre moral, mais au contraire un républicain éprouvé, et même, selon quelques-uns, avancé, M. Méline a dit excellemment :

« Il s'agit de savoir quelles sont les intentions que l'on peut prêter à la commission du budget ; j'en suis jaloux pour mon compte. Je ne veux pas qu'on pense que, sous prétexte de réforme financière, cette commission a cherché un moyen indirect d'abroger une loi qui lui déplaît. »
« Ce ne sont pas ses intentions, je le sais, mais je ne veux pas qu'elle en ait même l'apparence. Je crois, du reste, qu'on ne pourrait faire disparaître une loi sous cette forme indirecte qu'en produisant des raisons financières spéciales, sérieuses, qui autorisent la suppression du crédit. »

« On demandait où est le conflit possible entre les deux Chambres ? Il est là, répondons-nous. Le Sénat sera tout-à-fait dans son droit et dans la vérité constitutionnelle en maintenant en faveur des aumôniers militaires, sinon tout le crédit demandé par le ministre de la guerre, au moins le principe de l'institution. »

Il n'est pas jusqu'au *Temps*, hostile pourtant à l'institution de l'aumônerie, qui n'exprime son blâme en ces termes :

« Il n'y aurait plus de lois possibles s'il suffisait à une Assemblée de refuser les crédits nécessaires à celles qui ne lui plaisent pas. Mais on aurait pu se rallier à l'amendement de M. Méline, qui, tout en acceptant l'exécution de la loi votée, demande qu'on s'en tienne, suivant son texte, à placer des aumôniers là où il existe un rassemblement de deux mille hommes de troupes.

Cet heureux amendement aurait tranché sans bruit une question irritante et répondu aux bonnes règles parlementaires, tout en nous donnant satisfaction par le fait, puisqu'il réduisait de 64 à 44 le nombre des membres du clergé officiellement attachés à l'armée de paix. Le scrutin qui l'a rejeté nous paraît regrettable. »

Quant à la *République française*, elle continue à soutenir que la Chambre a le droit de supprimer par voie budgétaire le clergé, la magistrature et l'armée.

Le Sénat, après avoir décidé que l'élection du successeur de M. Casimir Périer au siège

de sénateur inamovible aurait lieu le 42 août, a adopté sans discussion la loi qui accorde une pension de 6,000 fr. à M^{me} Ricard, veuve de M. Amable Ricard. Cette rente est réversible sur la tête des enfants du ministre mort après six semaines de pouvoir.

Que M^{me} Ricard et ses enfants aient une pension, nous n'y contredisons point, quoique leur état de fortune n'explique guère un pareil excès de générosité ; mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler à cette occasion que la veuve du général Lecointe, lâchement assassiné le 18 mars, n'a pu obtenir qu'à grand-peine une modeste pension de 3,000 fr., et que les veuves et les orphelins des otages de la rue Haxo n'ont rien eu du tout.

Le maréchal de Mac-Mahon s'installe le 41 août à l'Élysée.

Il fera, dans le cours des vacances, un voyage d'assez longue durée ; il ira d'abord à Orléans et ensuite dans le Doubs, où il assistera aux manœuvres du 9^e corps, commandé par M. le général duc d'Aumale. Son absence sera d'environ vingt jours.

On est très-ému, dans les cercles politiques d'Autriche, du nouvel incident turco-russe. Il se confirme que le cabinet de Saint-Pétersbourg, après avoir fait connaître à la Porte les preuves qu'il a entre les mains que les émissaires qui ont soulevé le Caucase russe étaient soudoyés par elle, déclare formellement qu'il rompra toute relation diplomatique, si le fait vient à se reproduire.

Etranger.

TURQUIE.

Une communication officielle du gouvernement serbe avoue le désastre subi à Knjazevatz.

La situation se présente ainsi : les Turcs sont maîtres de Banja, après avoir battu l'armée de Tcherniaeff et isolé celle de Lechanin, qui sera sans doute forcée de se rendre.

Belgrade est livrée à la panique. Il y a des craintes sérieuses de troubles intérieurs.

Une seconde dépêche annonce que le 6 août au soir s'est tenue à Semlim une réunion du corps diplomatique.

La résolution qui y a été prise et qui a été communiquée dès le lendemain matin au ministre Radivich conclut à envoyer au prince Milan, comme délégués, les agents de la Russie et de l'Angleterre, pour arriver à une médiation.

Il est hors de doute que Gorgujevatz et Zaitchar sont tombés entre les mains des Turcs. Ces événements seront-ils considérés

comme assez importants pour nécessiter des puissances à intervenir ? Il est certain que l'armée serbe, compromise, et la surexcitation causée dans tous les pays slaves nous fait pressentir la question d'Orient va entrer dans une nouvelle phase.

Chronique Locale et de l'Ouest

On connaît déjà depuis plusieurs années les engagements pour nos courses provinciales.

Nombre d'éleveurs et de coureurs provinciaux se sont fait inscrire. Seront représentés à ces fêtes hippiques : les écuries de Ch. Lord, capitaine Cadron, baron de Rochetaillée, G. de la Motte, baron de Worms, Th. Jennings, A. Lupin, de Bertheux, Moreau-Chaslon, P. Aumont, H. de Villebon, etc., etc.

Avec ce concours inaccoutumé, il est certain que chacun enverra ses meilleurs chevaux. Les courses seront donc des plus intéressantes.

M. Chavannes, le nouveau directeur du théâtre d'Angers et de Saumur, vient d'être frappé d'une grande douleur. Sa femme, encore jeune, vient de mourir à Paris suite d'une attaque de paralysie ; son fils a dû être ramené hier soir à Angers.

Courses de Langeais

13 août 1876.

A l'occasion des courses qui auront lieu à Langeais le dimanche 13 août, à 2 heures, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, aux gares de Tours et de Saumur et aux stations comprises entre ces deux points, des billets d'aller et retour pour Langeais, avec une réduction de 40 pour cent sur le prix ordinaire des places.

Au départ de Saumur, le prix d'aller et retour pour Langeais, en 3^e classe sera de 3 fr. 40.

Angers. — Le Conseil municipal d'Angers vient de terminer sa session financière. Le *Journal de Maine-et-Loire* relève certains faits incidents qui ne manquent pas de valeur.

En voici un qui suscitera bien des réflexions à nos lecteurs :

« Les salles d'asile communales coûtent 3,300 fr., 3,500 fr. sans compter les loyers, leur entretien et l'amortissement. Une salle d'asile libre existe sur la paroisse Sainte-Thérèse. Elle rend d'immenses services, mais il convient d'ajouter qu'elle grand tort d'être tenue par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ! — Raca ! »

En 1875, M. Daburon demanda 400 francs de subvention ; M. Daburon est député cantonal ; il a inspecté cette salle d'asile en connaît les besoins. Il s'imagine évidemment que le Conseil va lui accorder

— C'est impossible ! s'écria Lersfosbourg en se levant épouvanté.

— C'est fait ! dit Kitzoff résolument.

— Quoi, une pétition à l'impératrice ?...

— Elle est en route ; mais vous pouvez encore empêcher qu'elle arrive.

— Ah ! que faut-il faire ? s'écria le commandant ; dites sur-le-champ ! sauvez-moi, Michel !

— Vous oubliez que je suis un accusé qui attend son juge.

Lersfosbourg tressaillit ; puis, faisant un effort :

— Eh bien ! non, dit-il, nous nous arrangerons... vous me rendrez les trois mille peaux, et je ne dirai rien.

— Vous me le promettez ?

— Voici le compte qui peut servir de preuve contre vous.

Il lui donna le papier.

— Mais, au nom du ciel ! cette pétition ?

— Le traineau des dépêches n'est parti que depuis une heure ?

— Oui.

— Envoyez à sa poursuite ; il emporte la requête de Nicolas Rosow.

VIII.

En recevant de Godureau la pétition adressée à l'impératrice en faveur de Nicolas

Rosow, le receveur n'avait point eu l'intention de la livrer au commandant Lersfosbourg, et la preuve c'est qu'il l'avait jointe aux lettres qui portaient pour la cour ; mais la position dangereuse dans laquelle il s'était trouvé subitement placé l'avait entraîné à cette trahison.

Les cosaques envoyés à la poursuite du courrier ne tardèrent pas à l'atteindre et à le ramener avec les dépêches, parmi lesquelles le gouverneur trouva la pétition.

Il fit aussitôt chercher Nicolas, qui, arrivé à Beresov avec le receveur, ne devait en repartir que plus tard.

Cependant Godureau, après s'être reposé quelques heures dans l'ourte d'Eter Rocob comme il en était convenu, avait pris la route de la ville monté sur un des rennes de l'Ostiak.

Son premier soin, en arrivant, fut de se rendre au gouvernement.

Il trouva le commandant Lersfosbourg un papier à la main, et donnant des ordres à deux sous-officiers cosaques.

— Pas de grâce ! s'écria-t-il furieux ; je veux une punition exemplaire. Allez, vous êtes responsables de tout.

Les cosaques saluèrent militairement et sortirent. Godureau était resté près de la porte, et le commandant, tout entier à sa colère, ne l'aperçut pas.

— Nous verrons s'il ose recommencer, murmura-t-il... une pétition qui pouvait perdre le comte... car elle portait sans l'avertissement de ce scélérat de Kitzoff !

Le maître d'écriture ne put retenir un mouvement qui le fit remarquer du gouverneur.

— Qui est là ?... Que veux-tu, toi ? dit-il en se détournant.

— Pardon, balbutia Godureau, qui cherchait à mieux voir le papier que Lersfosbourg tenait à la main ; pardon, monseigneur, mais vous parliez, je crois... du receveur ?

— Eh bien ?

— Et d'une pétition ?

— La voilà.

— C'est elle ! s'écria Godureau.

— Elle ! tu la connaissais donc ?

— Une requête en faveur de Nicolas Rosow ?

— Précisément... un drôle qui ose accuser le comte Passig !

— Monseigneur...

— Qui m'expose à une disgrâce !

— Monseigneur...

— Mais il va sentir ce qu'il en coûte de s'attaquer à plus fort que soi ! chaque mot de cette pétition lui est en ce moment payé par un coup de knout.

Le vieux professeur poussa un cri, et laissa tomber son bonnet de fourrure qu'il

tenait à la main.

— Cela ne peut être ! s'écria-t-il ; mon seigneur ! monseigneur ! cette pétition

c'est moi qui l'ai écrite.

— Toi ?

— A son insu, monseigneur, et par votre connaissance... car je lui dois tout.

— Qui es-tu donc ?

Godureau se nomma, expliqua en quelques mots ce qui l'amena, puis, revenant à Nicolas, il raconta au commandant de la manière tout s'était passé, et comment Michel Kitzoff s'était lui-même chargé de la pétition.

L'Allemand comprit qu'il avait été pour dupe, et éclata en imprécations.

Godureau voulut en vain l'interrompre pour le supplier d'épargner à Nicolas le châtiment ordonné ; Lersfosbourg parcourait l'appartement en frappant les meubles et épuisant son vocabulaire de malédictions.

Il s'arrêta enfin pour avaler deux verres de kirschwasser qui semblaient étourdir sa colère ; mais comme il prêtait une plus attentive aux supplications du vieillard les cosaques reparurent, et déclarèrent que tout était achevé.

(La suite au prochain numéro.)

400 fr. sur sa demande ! Erreur ! Nomination d'une commission ; examen de l'affaire et rejet de la proposition, par ce motif que l'asile a reçu une fondation pieuse, et qu'il n'a pas besoin de subvention municipale.

Cette année, même visite de M. Daburon, mêmes besoins constatés. M. Daburon explique alors aux Sœurs de l'asile pourquoi la subvention a été refusée en 1875. — Mais c'est une erreur, lui répond-on ; nous n'avons aucune fondation, dit M^{me} la supérieure de l'Hôpital. Nous avons créé cet asile parce qu'il reçoit les enfants de Sainte-Thérèse et de Reculée.

M. Daburon se dit en lui-même : « La bonne foi du Conseil a été évidemment surprise ; les renseignements ont été pris à la légère ; le Conseil, qui s'est trompé, sera heureux de reconnaître son erreur ! » Il explique alors loyalement l'affaire ; son collègue M. Hébert confirme son dire. On vote, et la proposition de M. Daburon est renvoyée à l'examen d'une commission, c'est-à-dire aux calendes grecques !

Voilà comment l'on refuse 400 fr. à de bonnes et braves Sœurs qui élèvent 400 enfants.

Que cet asile se ferme, le Conseil achètera un terrain à 40,000 fr., construira un asile : ci 30,000 fr., soit 40 mille francs ; y mettra des directrices, des sous-directrices qui coûteront 2 à 3,000 francs ensemble, et qui ne feront pas mieux que les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Et l'on nous dit que les aimables et républicains administrateurs de notre ville ont gravé dans leur cœur les mots de liberté ! égalité ! fraternité !

Allons donc !

Cette manière de faire se passerait-elle autrement à Saumur ?

PENSIONNAT SAINT-JULIEN A ANGERS.

Si la Révolution est maîtresse, elle tuera l'enseignement catholique en France ; c'est le but où elle tourne aujourd'hui tous ses efforts. Mais, en attendant, il ne lui sera point donné d'abaïsser cet enseignement qui a fait la France, qui la conserve et qui la perpétuera si nos ennemis ne réussissent à le faire périr lui-même.

Le pensionnat Saint-Julien, qui avait donné déjà tant de preuves de la supériorité de l'enseignement catholique, vient d'en fournir encore de nouvelles.

L'an dernier, deux de ses élèves avaient obtenu le diplôme d'études spéciales ; ils viennent d'être reçus bacheliers ès-sciences, après avoir pris chez eux, pendant le cours de l'année, des leçons de latin.

Six élèves de Saint-Julien se sont présentés devant les professeurs de la Faculté de Rennes pour obtenir le diplôme d'études spéciales ; tous ont été admis et deux avec la note assez bien.

Rappelons ici que le R. P. Ch. Joubert, de la Compagnie de Jésus, qui vient de s'en aller avec tant d'éclat sa thèse pour le doctorat ès-sciences, est Angevin, et que son éducation fut, presque jusqu'à la fin, toute angevine. Il sortait du pensionnat Saint-Julien quand il entra au collège Stanislas où bientôt, en 1844, il remporta au grand concours le prix de mathématiques spéciales.

La supériorité de l'enseignement catholique n'est donc pas nouvelle. Les colères qu'elle provoque ne sont pas nouvelles non plus ni la perfidie de ceux qui la jalouent. Le passé glorieux que je viens de rappeler et le présent que je constate sont un gage assuré de l'avenir, de l'avenir de l'enseignement catholique en général, de l'avenir du pensionnat Saint-Julien en particulier. — A. de St-A. (Étoile.)

Nantes. — Voici quelques détails complémentaires sur l'incendie de la raffinerie Masson, à Nantes :

Depuis dimanche, les pompes sont rentrées dans leur dépôt. Les curieux affluent pour visiter l'établissement, mais l'accès en est interdit, par mesure de précaution, car plusieurs angles de mur encore subsistants peuvent s'écrouler d'un instant à l'autre.

L'état des blessés est aussi satisfaisant que possible. M. Chevalier, qui était le plus sérieusement atteint, va beaucoup mieux, et les médecins répondent presque de sa guérison.

L'enquête est poursuivie. De nombreux témoignages confirment que ce sinistre est dû à une cause purement accidentelle.

Nous avons donné les prophéties de Nick pour le mois d'août, voici maintenant quelques-unes des indications du genre de feu Mathieu de la Drôme pour ce même mois :

Du 5 au 12, chaleurs, orages successifs pendant le cours de cette période ; violents dans les pays montagneux, notamment dans les régions alpêtres, du Puy-de-Dôme, des Cévennes et des Pyrénées.

Brises diurnes sur l'Océan et nocturnes sur la Méditerranée vers le 14.

Chaleurs accablantes du 12 au 19. Inso-lations en rase campagne. Orages dans la région de l'ouest et celle du sud-est.

Pluies « torrentielles » à la nouvelle lune, qui commencera le 19 et finira le 26. Bourrasques sur toutes nos côtes pendant le cours de cette période. Rafales dans les pays de montagne.

Pluies « également torrentielles » au premier quartier de la lune, qui commencera le 26 août et finira le 3 septembre.

État sanitaire peu satisfaisant, par suite des variations de température et de la brusque transition de la chaleur à l'humidité.

COURSES DE SAUMUR

20 ET 22 AOUT 1876.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 20 août.

1^o PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 74 kil. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge ; une somme de 10,000 fr., 4 kil. ; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, auront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

3^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège ; poids commun, 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase-handicap, gentlemen-riders) : 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

Lundi 21 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 22 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un prix de classe ou de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. ; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^o PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. La moitié des entrées au second, le troisième retire la sienne ; le reste au fonds de courses. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase-handicap) : 1,500 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — Le second double son entrée, le reste au fond de courses. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Maire de la ville, présidents honoraires.

MM. Gustave Le Brecq, président ; E. Proust, secrétaire-trésorier ; C. Raguideau, V. Ducamp, J. Malot, P. Bréchnignac, Picherit-Cifâteau, G. Guinebert, Piette, architecte ; Dutilh, commandant-écuyer, vice-président ; de Piolant, capitaine-écuyer ; de Loture, officier d'instruction ; d'Hédouville, officier d'instruction ; de Dampierre, officier d'instruction.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 août 1876.

Versements de 78 déposants (14 nouveaux), 12,387 fr. » c.

Remboursements, 5,382 fr. 18 c.

Faits divers.

L'aéronaute Duruof, que plusieurs journaux ont tué, se porte à merveille. Il écrit au Temps :

« Un misérable, que je cherche à connaître, s'est amusé à me faire dans la presse une lugubre plaisanterie, qui consiste à me faire passer pour mort, tandis que ma santé est et n'a pas cessé d'être excellente. Il ne se doute pas peut-être du trouble qu'il a causé chez mes parents et amis. Seriez-vous assez aimable pour vouloir bien démentir le fait ? » Agrérez, etc. J. DURUOF. »

Une Société hippique vient de se fonder à Sétif, et le comité d'organisation a décidé que des courses, auxquelles toute l'Algérie sera conviée, auront lieu les 2 et 3 septembre prochain. Une somme de douze mille francs environ sera décernée, à titre de prix, aux différents vainqueurs.

Blondin, l'illustre Blondin, est dépassé par une Italienne, M^{lle} Spelterini, qui a traversé le Niagara sur une corde tendue au-dessus des chutes, à 250 pieds plus bas que le pont suspendu, et à droite au-dessus des rapides où l'eau s'engouffre en bouillonnant avec un fracas épouvantable. Jamais pareille ascension n'avait été exécutée par une femme.

« Aussi, nous dit le *New York Herald*, y avait-il une affluence extraordinaire de curieux sur les deux rives du fleuve. La Blondin femelle, partant de la rive américaine, se dirigea sur la corde avec un long balancier vers la rive canadienne, qu'elle atteignit en huit minutes. Il paraît que Blondin n'a jamais traversé dans un espace de temps aussi court. Au bout d'un quart d'heure, l'Italienne revint à son point de départ en douze minutes. Parvenue au milieu du trajet, elle mit un genou sur la corde, saluant gracieusement les spectateurs de cette émouvante ascension. »

LE PRÉTENDU MORT.

Une aventure bizarre qui vient d'arriver dans une petite ville de la Seine-Inférieure alimentera longtemps le bavardage des commères.

Le sieur D..., riche cultivateur, venait de passer de vie à trépas après une soudaine et très-courte indisposition. Le bonhomme, revêtu d'une chemise bien blanche, le crucifix entre les mains, était étendu dans son lit ; tout était prêt pour la veillée du mort.

Le défunt, étant célibataire, ne laissait pour héritiers que des collatéraux ; et ceux-ci n'avaient pas manqué de se rassembler dès le premier soir, pour voir un brin.

Tout en vidant à la santé du mort quelques bouteilles du meilleur vin de sa cave, on commença à supputer l'actif de l'héritage ; chacun vanta ses droits et sa parenté, et les propos, peu à peu, s'agrippèrent au point de dégénérer en querelle bruyante.

Seule, une petite servante, pauvre orpheline que le défunt avait recueillie, était agenouillée au pied du lit ; elle pleurait et priait.

Tout à coup un des héritiers regarda machinalement de ce côté et ses traits prirent un tel aspect d'épouvante que tous regardèrent, et, comme lui, demeurèrent pétrifiés de terreur.

Le prétendu mort était assis sur son séant ; il n'avait cependant rien perdu de la rigidité de la mort ; ses yeux, tout grands ouverts,

regardaient l'assistance avec une fixité effrayante ; cela dura quelques secondes, après lesquelles il retomba raide sur son lit dans une nouvelle léthargie.

Les héritiers se regardaient stupéfaits, avaient-ils vu un fantôme, avaient-ils fait un rêve ?

La servante s'était précipitée vers son maître, elle lui soulevait la tête, le faisait respirer : peu à peu, la force et la vie revinrent et maître D... parla.

— Catherine, dit-il, va me trachi (chercher) un verre de gros (c'est ainsi que l'on appelle la première cuvée de cidre, pur jus de la pomme).

La boisson favorite ayant fait son effet, l'ex-défunt se tourna vers ses parents et leur fit ce speech :

— Eh bien ! les gars, qué que vous en dites ? Merci tout de même de la politesse ; mais, voyez-vous, comme je m'en allais là-bas, je me sommes souvenu que je n'avions point fait de testament, c'est une imprudence. Pour lors, tout m'en revenant et vous entendant vous disputer comme des chiens, j'ons pensé qu'il serait plus sage à moi de me bailler un héritier qui vous mettrait tous d'accord !... Eh bien ! puisque vous v'la, je vous invite à la noce. Qué qu'en dis, toi, Catherine ?

Quelques jours après, au lieu d'aller au cimetière, maître D... et Catherine allèrent à la mairie afficher leurs bans.

Publications de mariage.

Henri-Joseph Piau, sculpteur, de Saumur, et Jeanne-Joséphine Auger, chapeletière, même ville.

Pierre Tessier, menuisier, de Saumur, et Adélaïde Trouvé, couturière, même ville.

René Demion, cordonnier (veuf), de Saumur, et Félicité Linger, journalière (veuve), de Thouars.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1876.

NAISSANCES.

Le 2. — Ernestine Chartrain, quai de Limoges. — Armand Watier, route de Rouen.

Le 3. — Gaston-Eugène Guy, place de l'Hôtel-de-Ville. — André Mercier, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 7. — Marie-Joseph-François-Xavier Le Breton de la Perrière, rue de Bordeaux.

Le 8. — Ludovic-Auguste Pasquier, rue du Portail-Louis.

Le 9. — Lucien-Célestin Braillard, rue de la Visitation.

Le 10. — Elie Condon, rue Courcouronne. — Augustine-Armandine Coquereau, rue du Portail-Louis.

Le 11. — Henri-Jules-Joseph Coquebert de Touly, route neuve d'Angers.

Le 14. — Prosper Clochet, rue Brault. — Ernest Delhumeau, rue de Fenet.

Le 15. — Jules Jagot, route de Varrains.

Le 16. — Augustine Vigneau, place Saint-Michel.

Le 18. — Louis-Célestin Fontaine, à l'Hospice.

Le 20. — Emma-Eugénie Renard, rue d'Orléans. — Emilie-Ernestine André, rue de l'Abrevoir.

Le 22. — Maria Devillard, rue Saint-Nicolas.

Le 25. — Armand-Paul Archelais, rue Nationale. — Gabriel-Eugène Bellœuvre, rue Dacier.

Le 27. — Abel-Louis-Edmond Massiot, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 28. — Juliette-Léonie Lagneau, place Saint-Michel. — Charles Baranger, rue de Fenet.

Le 29. — Henriette Gaschot, rue de la Petite-Douve. — Henri-Edouard-René Legeay, montée du Fort.

Le 30. — Julien Bougreau, au Petit-Puy. — Céline Hamel, quai de Limoges.

Le 31. — Alphonsine-Victorine Ballet, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Sborland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En litières : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou envoi, ron 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	733	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	»	»	Crédit Mobilier.	200	»	»	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	480	»	10
5 % jouiss. novembre.	106	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	480	»	»	Société autrichienne, 1. janv.	572	50	7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	486	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	425	»	8 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	229	»	»	Est, jouissance nov.	630	»	2 50	Orléans.	327	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	495	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée, 1. nov.	996	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	325	»	»
— 1865, 4 %.	510	»	»	Midi, jouissance juillet.	782	50	15	Est.	395	»	»
— 1869, 3 %.	379	»	»	Nord, jouissance juillet.	1252	50	9 50	Nord.	327	»	»
— 1871, 3 %.	355	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1043	»	20	Ouest.	325	»	»
— 1875, 4 %.	490	»	2	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	685	»	11 25	Midi.	322	50	»
Banque de France, 1. juillet.	5660	»	20	Compagnie parisienne du Gaz.	1300	»	»	Deux-Charentes.	315	»	»
Comptoir d'escompte, 1. août.	600	»	5	Société Immobilière, 1. janv.	24	»	25	Vendée.	285	»	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	393	»	5	C. gén. Transatlantique, 1. juill.	320	»	»	Canal de Suez.	532	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337	50	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	775	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin.	8 — 20 —
9 — 1 —	1 — 1 —	9 — 41 —	12 — 38 —
1 — 37 —	4 — 10 —	12 — 38 —	4 — 44 —
7 — 17 —	7 — 17 —	10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. JEAN CHEDEAU, ancien avoué à Saumur, ayant cessé ses fonctions et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (390)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

La succession de M. ROBERT-EDOUARD CHEDEAU, ancien notaire à Saint-Clément-des-Levés, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Chedeau, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (391)

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12. Et de M^{rs} RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs.

D'UNE MAISON

Au bourg de Varennes-sous-Montsoreau, ET DE

PLUSIEURS IMMEUBLES

Situés même commune, Dépendant de la succession de dame Joséphine Choquet, décédée épouse de M. Alexis Roseau, boucher à Varennes-sous-Montsoreau.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept août mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{rs} RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir : Qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, en date du vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-seize, enregistré ; Et à la requête de :

M^{rs} Joséphine Roseau, épouse dûment assistée et autorisée de M. Charles Pichard, coiffeur et marchand parfumeur, demeurant à Saumur, rue Royale, et de celui-ci pour l'assister et autoriser ; poursuivants ;

Ayant pour avoué constitué M^{rs} Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. François-Michel David, propriétaire, demeurant à la Bachelerie, commune de Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Georgette-Adèle Joséphine Roseau, issue du mariage de M. Alexis Roseau avec dame Joséphine Choquet ;

2^o M. Alexis Roseau, marchand boucher, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, co-licitants ; Ayant pour avoué constitué M^{rs} Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant ;

Et encore en présence de : M. Antoine Roseau, maréchal-ferrier, demeurant à Brain-sur-Alonnes, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure sus-nommée ;

Il sera procédé, le dimanche vingt-sept août mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{rs} Renard, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés, savoir :

1^{er} LOT.

Une maison, sise au bourg de Varennes-sous-Montsoreau, rue de la Motte, comprenant plusieurs pièces donnant sur la rue, grenier au-dessus, écurie, hangar et autres servitudes, jardin, cour ; le tout dans un ensemble, d'une contenance de huit ares vingt-deux centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 753, 754 et 755 de la section D, joignant au nord la rue de la Motte, au midi M. Neret, au levant Baptiste Hervé et au couchant M. Hervé-Denieau.

Sur la mise à prix de cinq mille cinq cents francs, ci..... 5,500 fr.

2^e LOT.

Trente-quatre ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, à prendre au levant, en partageant du nord au midi, dans un morceau de terre situé au Bas-Bief, même commune de Varennes-sous-Montsoreau, joignant au nord un chemin, au midi Lebief, au levant Boismier et au couchant M. Bonnemère, contenant en totalité un hectare douze ares quatre-vingt-trois centiares.

Sur la mise à prix de seize cent quarante-sept francs, ci..... 1,647 »

3^e LOT.

Un morceau de pré, situé au canton de la rue Basse-de-Chavigny, commune de Varennes-sous-Montsoreau, compris au plan cadastral sous les numéros 469, 473 et 474 de la section D, joignant au nord le chemin, au midi la Levée, au levant la veuve David et au couchant la veuve Baron, contenant dix-huit ares seize centiares.

Sur la mise à prix de quatorze cent vingt francs, ci..... 1,420 »

4^e LOT.

Un morceau de terre, si- A reporter. 8,567 »

Report. 8,567 » tué dans les Hergeries, même commune, planté de trois rangées de vigne, compris au plan cadastral sous le numéro 546 de la section D, joignant au nord et au midi la Charrière, au levant Renou et au couchant Deval, contenant quatre ares quarante-sept centiares.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

Total des mises à prix : huit mille huit cent dix-sept francs, ci..... 8,817 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente ; 2^o A M^{rs} RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent soixante-seize, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (392) L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE

Située rue Saint-Nicolas, n° 29, Beau rez-de-chaussée, cuisine, caves, chambres à coucher et grenier. S'adresser à M. BRETON, propriétaire. (330)

A CÉDER

Pour cause de santé,

MODES ET LINGERIE

Dans l'Indre-et-Loire. Affaires sûres. — Facilité. S'adresser au bureau du journal.

Une ancienne compagnie d'assurances contre l'incendie demande un Agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser à M. SAUMIER, inspecteur, hôtel d'Anjou, à Saumur, chambre n° 15, de deux à cinq heures.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins moussoux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre Rowell, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^{rs} LE RAY, avoué, successeur de M^{rs} CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.

Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour viltaux d'églises, Cribles. (103)

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons ;
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorisée et imprimée sur papier de luxe. UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.